

**PROGRAMME DE FORMATION**

**SECOURISTE SAUVETEUR DU TRAVAIL**

**CYCLE : Recyclage**

Pré requis :	Etre titulaire du certificat SST. <b>Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier.</b>
Encadrement :	La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché au Centre de Formation Mistral, organisme habilité par la CARSAT
Effectif & modalité de déroulement :	Groupe de 4 au minimum et de 10 au maximum pour un formateur SST Durée de 7 heures
Objectifs :	La formation continue a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.
Programme :	Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST</li> <li>• Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,</li> <li>• Une partie consacrée à l'articulation de la formulation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement,</li> <li>- Aux modifications du programme.</li> </ul> </li> </ul>
Evaluation des SST	Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouriste du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « <b>Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST</b> » et utilisé lors de chaque formation.  A l'issue de cette évaluation, un nouveau <b>certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois</b> sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.  Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.